

Etude complémentaire sur l'évolution de l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire Sèvre Niortaise Mignon du protocole d'accord

Présentation à la Commission d'Evaluation et de Surveillance

3 mai 2024



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INTERDÉPARTEMENTALE
CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

Introduction

Cette présentation restitue les éléments principaux discutés lors de la réunion du Comité Scientifique et Technique du 18/03/24.

Ont participé et nous les remercions :

Présidents : M. Renaudeau (CIA17-79), M. Batailler (DDT)

Membres : M. Barillot (Prom'haies), M. Bretagnolle (CNRS),
Mme. Billard (Conseil Départemental 79), M. Geay (enseignant),
M. Larue (OCEALIA), Mme. Monroux (ingénieure), M. Moynier
(ARVALIS), M. Pugeaux (NACA), M. Trimoreau (OFB)

Secrétariat : Mme Aerts (DDT)

Invité pour présenter : M. Loubaton (CIA17-79)

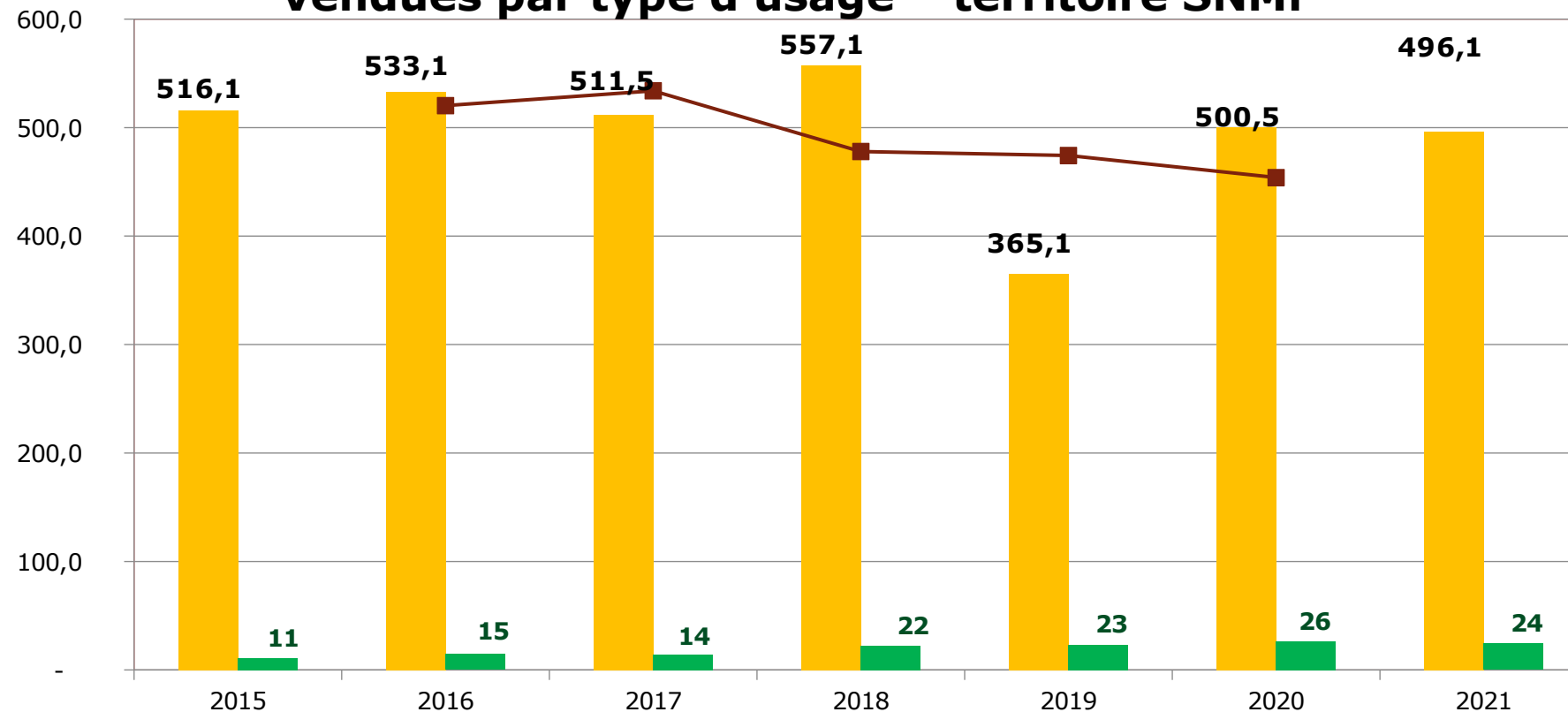
Plan de présentation

Les points suivants répondent aux demandes du CST

- Analyse de l'évolution des volumes de ventes de produits dans le territoire SNMi
- Analyse de l'évolution du nombre de molécules utilisées dans le territoire SNMi
- Analyse de l'évolution de la toxicité des molécules
- Etude des indicateurs alternatifs

Evolution des quantités totales de substances actives vendues par type d'usage – territoire SNMi

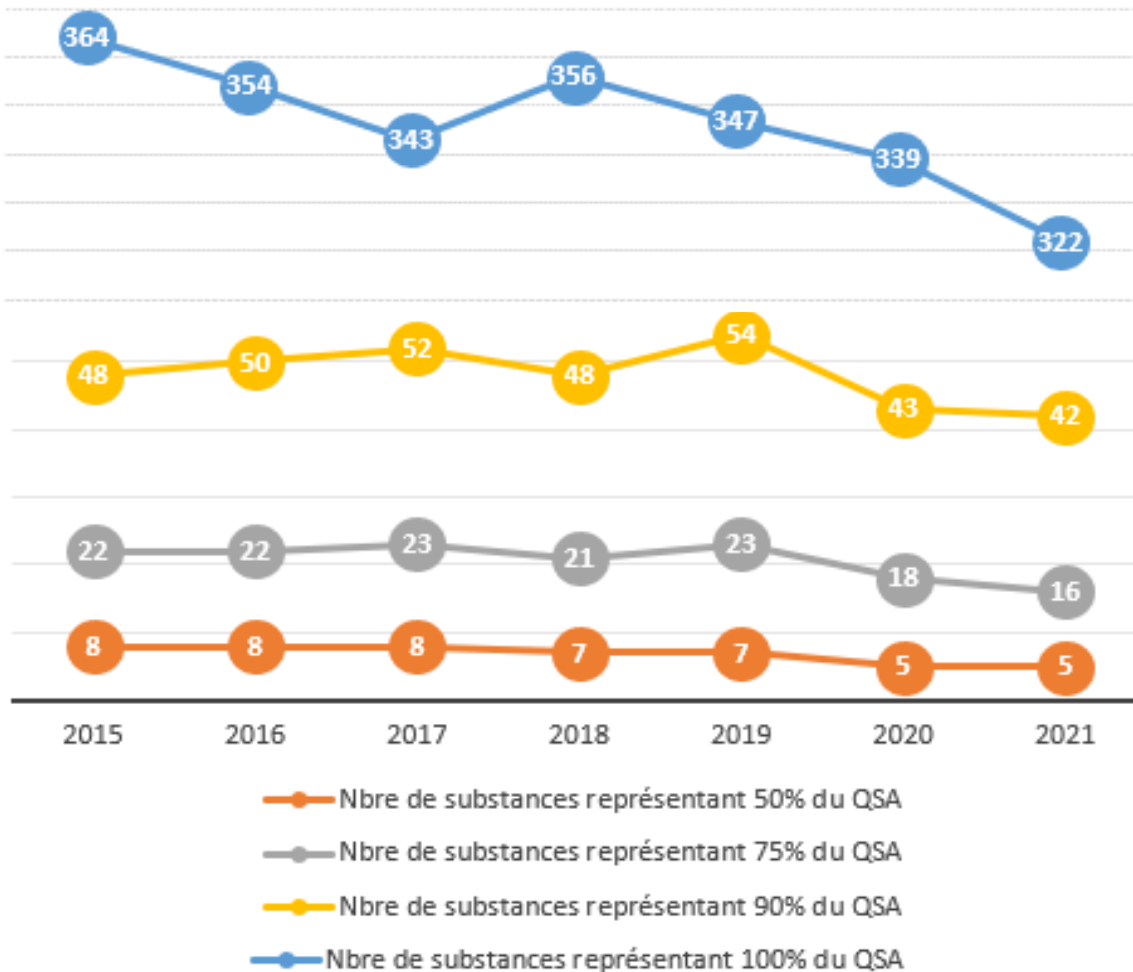
En tonnes



- Substances actives hors usages en agriculture bio, hors produits de biocontrôle et hors adjuvants
- Substances actives utilisables en produits de biocontrôle et/ou utilisables en agriculture biologique
- Moyenne triennale des quantités totales de substances actives hors usages en agriculture bio, hors produits de biocontrôle et hors adjuvants

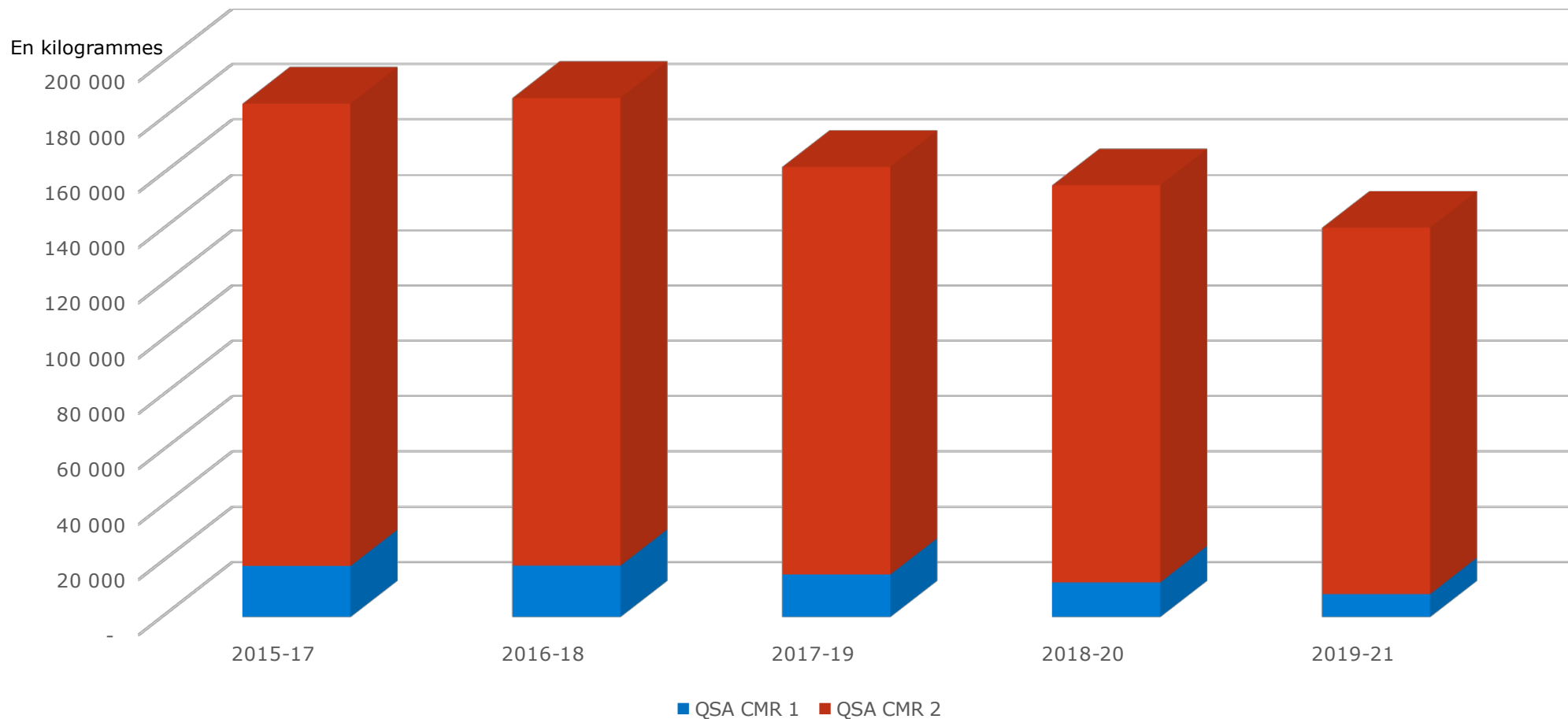
Source : BNVD - ventes au code commune Insee des distributeurs, extraites le 17 mai 2022. Traitements : OFB, 2022 ; SDES, 2022.

Analyse de l'évolution du nombre de molécules utilisées dans le territoire SNMi



- Diminution du nombre de molécules
- Concentration de l'usage sur quelques molécules

Analyse de l'évolution de la toxicité des molécules sur le territoire SNMi



6

Réduction du QSA CMR1 de 55% et QSA CMR2 de 21% en 5 ans (par rapport à la moyenne triennale (2015-2017))

➤ Tour d'horizon des indicateurs existant

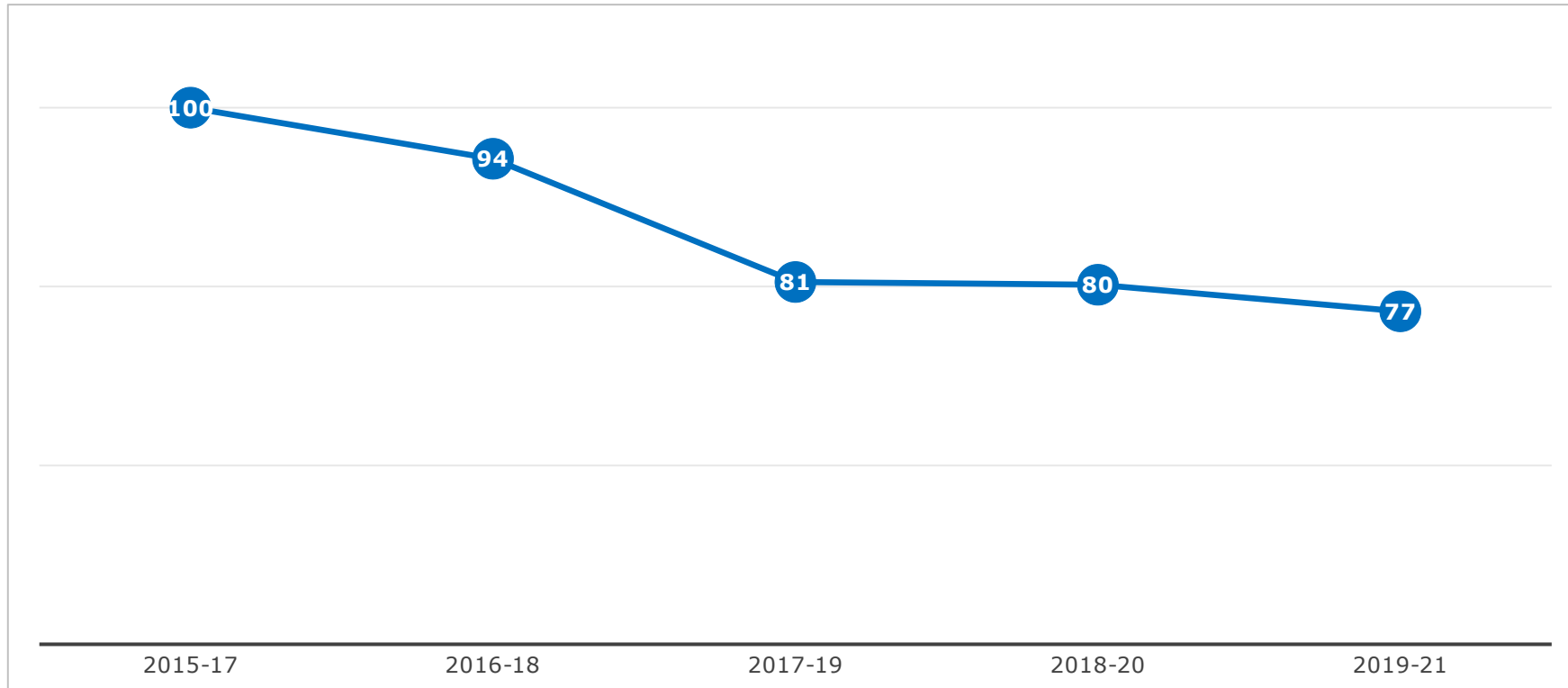
Nom	Définition	Utilisateurs
IFT	Indice calculé en comparant la dose appliquée d'un produit commercial avec la dose d'homologation.	Coop, Négoces, exploitants, Certiphyto...
QSA	Poids de substance active utilisé. Basé sur les quantités achetées.	AELB
NODU	Sorte d'IFT qui compare dose appliquée de chaque matière active avec dose de référence.	ECOPHYTO jusqu'en 2023
HRI 1	Indicateur pondérant le QSA avec un indice de toxicité.	Europe et ECOPHYTO à partir de 2024

Etude des Indicateurs alternatifs – HRI1 (Indicateur de Risque Harmonisé)

Groupe	Catégorie		Pondération
1 : substances à faible risque qui sont approuvées ou réputées approuvées en vertu de l'article 22 du règlement 1107/2009	A B	Micro-organismes Substances actives chimiques	1
2 : substances approuvées ou réputées approuvées en vertu du règlement 1107/2009 et qui ne relèvent pas des autres catégories	C D	Micro-organismes Substances actives chimiques	8
3 : substances approuvées ou réputées approuvées en vertu de l'article 24 du règlement 1107/2009 dont on envisage la substitution	E F	Autres substances ne répondant pas aux critères de la catégorie F Substances cancérogènes de catégorie 1 A ou 1B et/ou substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1 A ou 1B ; perturbateurs endocriniens lorsque l'exposition des êtres humains est négligeable*	16
4 : substances non-approuvées en vertu du règlement (CE) no 1107/2009	G	-	64

8

Etude des Indicateurs alternatifs - HRI1



Baisse de la valeur HRI1 de 23% en 5 ans sur le territoire.

Indicateurs envisagés mais non calculés

- Le NODU n'est pas retenu car il est très compliqué à calculer sur un territoire donné
- Le calcul effectué pondérant les quantités de substance active (QSA) avec les doses journalières admissibles (DJA) et les doses léthales (DL50) n'a pas abouti car les données ne sont pas disponibles pour toutes les molécules utilisées sur le territoire

➤ Conclusions du CST

- L'IFT est l'indicateur du protocole, il est maintenu
- Il sera complété par le suivi du QSA, du QSA CMR1 et CMR2 et du HRI1
- Le NODU n'est pas recommandé pour le territoire
- Des indicateurs complémentaires doivent être évalués pour la prochaine réunion du CST : I-Phy et load index
- Le calcul des IFT des irrigants de la réserve SEV17 n'est pas assez représentatif car le nombre d'exploitants concernés est faible (9) et que la réserve n'est en service que depuis 2 campagnes

Merci !

